

Préparation au concours ATSEM 2022

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Le Puits de l'Aune, 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des professionnels de la petite enfance

Concours ATSEM organisé par le Centre de Gestion AUVERGNE RHONE ALPES

Date du concours : 12 octobre 2022.

Clôture des inscriptions 19 mai 2022.

Retrait des dossiers : 05/04 au 11/05 sur le site [centre de gestion AURA www.cdg-aura.fr](http://centre.de.gestion.AURA.www.cdg-aura.fr)

La formation a lieu les mercredis et pendant les vacances scolaires en juillet et septembre.

Possibilité de choisir vos modules

En 2021, nous proposons notre première préparation au concours : 3 de nos 19 stagiaires ont réussi le CONCOURS EXTERNE ! Un résultat très satisfaisant avec un taux de réussite de 15.8 % (taux de réussite moyen pour la Loire concours 2021 5.5 %)

Public cible de la formation : Cette formation de préparation au concours d'ATSEM de la Fonction Publique Territoriale s'adresse à tout candidat inscrit au concours.

Nombre de stagiaires : Le groupe sera constitué de 6 à 20 stagiaires.

Prérequis pour la formation (ce sont les mêmes que ceux pour l'inscription au concours)

Pas de prérequis pour le module 1

Pour les modules 2 et 3 :

Concours externe :

Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.

Sont dispensés du CAP accompagnant éducatif petite enfance : les mères et pères de trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Concours interne :

Concours ouvert aux agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel et en activité le jour de la clôture des inscriptions.

3ème concours :

Candidats justifiant, au plus tard le premier jour des épreuves, de l'exercice, pendant une durée de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, accomplies auprès de jeunes enfants (de 2 à 6 ans) dans le secteur privé., d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Comment se déroule le concours ?

Modalités du concours (concours externe):

- Une épreuve d'admissibilité de 45 mn – Coefficient 1 :
Un questionnaire à choix multiple (20 questions) portant sur :
 - La compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emploi
 - Des situations concrètes rencontrées par l'agent dans le cadre de son travail : rôle et fonctions de l'ATSEM
- Une épreuve orale d'admission de 15 mn – Coefficient 2 :
Un entretien visant à évaluer
 - Les aptitudes, les motivations et les connaissances du candidat.
 - Les notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales

Modalités du concours (concours interne):

Le concours se compose d'une épreuve orale d'admission d'une durée de 20 minutes. L'oral du concours d'ATSEM est décomposé de la façon suivante :

- 5 minutes, **pour exposer son parcours professionnel, ses compétences acquises** au cours de celui-ci ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'ATSEM (sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document est établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.)
- 15 minutes sous la forme d'**une conversation avec le jury**, qui pourra proposer des mises en situation professionnelle au candidat. Il sera attendu du candidat qu'il donne non seulement la marche à suivre, mais qu'il prouve également sa capacité et ses aptitudes à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM au quotidien.

Modalités du concours (3^{ème} concours) :

- Une épreuve d'admissibilité écrite de 2 heures – Coefficient 1 :
Elle contient 3 à 5 questions posées portant sur des problèmes ou des situations fréquemment rencontrés par l'**ATSEM**. Elle peut comporter des questions relevant des aspects juridiques et réglementaires du métier d'ATSEM.
- Une épreuve orale d'admission de 20 mn – Coefficient 2 :
 - **5 minutes pour exposer son expérience personnelle et professionnelle justifiée dans le document remis au jury lors de l'inscription.**
 - **15 minutes** d'entretien avec un Jury collégial désigné par la collectivité territoriale du département concerné. Sous la forme d'une **conversation au cours de laquelle le jury cherchera à apprécier la capacité du candidat** à exercer le métier d'ATSEM. Le candidat peut également être mis en situation professionnelle afin que le Jury évalue sa capacité à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés en milieu scolaire.

Objectifs de la formation

- Identifier clairement le métier et le statut d'ATSEM ainsi que le secteur du sanitaire et social : Le métier d'ATSEM, ses missions, son statut, l'école maternelle
 - Repérer les compétences et les connaissances indispensables à l'accompagnement éducatif des enfants en école maternelle : mise en place d'activités pédagogiques et périscolaires, accompagnement du temps de cantine)
 - Acquérir les connaissances et méthodes préparatoires pour réussir les épreuves écrites et orales
- Cette formation est organisée selon un calendrier calé sur l'organisation du concours par le Centre de Gestion Auvergne Rhône Alpes.

Contenu de la formation et calendrier

<p>MODULE 1 La fonction et de l'activité de l'ATSEM dans toutes ses composantes</p> <p>TOUS CONCOURS</p> <p>6, 8, 11, 12 et 13 juillet 22</p>	<p>Fonctions et missions de l'ATSEM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des écoles maternelles - Double hiérarchie de l'ATSEM - Dimension relationnelle du métier - Rôle éducatif de l'ATSEM - Ecole inclusive et enfants à besoins particuliers 	7 heures
	<p>Notion de responsabilités et règles de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation des sorties scolaires et surveillance des récréations - Conduite à tenir en cas d'incendie - PPMS - Plan Vigipirate 	7 heures
	<p>Santé, alimentation et hygiène du jeune enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les soins aux enfants - Règles élémentaires d'hygiène, de propreté et de sécurité - Identifier quelques symptômes et avoir un comportement adapté 	7 heures
	<p>Hygiène et entretien des locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des matériels et produits d'entretien - Méthode d'entretien des locaux et des équipements : théorie + pratique 	7 heures
	<p>L'organisation des collectivités territoriales Le statut des fonctionnaires et le cadre d'emploi des ATSEM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours et carrière des ATSEM - Droits et obligations des agents de la fonction publique 	3.5 heures
	<p>Développement de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement psychomoteur, affectif et social - Développement cognitif et évolution du langage 	3.5 heures
	<p>MODULE 2 Préparation aux épreuves du concours.</p> <p>UNIQUEMENT CONCOURS EXTERNE</p> <p>7 et 14 sept 22</p>	<p>Révision intensive tutorée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation au QCM avec correction
<p>MODULE 3 Préparation aux épreuves du concours.</p> <p>TOUS CONCOURS</p> <p>21 et 28 sept 22</p>	<p>Entraînement à l'oral</p> <p>Dont 1 heure de formation individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simulation d'entretien avec le jury - Débriefing et conseils personnalisés 	8 heures

Méthodes pédagogiques :

Nous proposons une alternance entre

- Cours avec apports théoriques
- Mise en situation d'examen
- Conseils individuels

Durée de la formation :

Parcours complet 52 heures

Parcours partiel :

Module 1 : 30 heures

Module 2 : 14 heures

Module 3 : 8 heures

Vous êtes intéressés par un seul module ou même une seule thématique ?

Contactez-nous, nous pouvons vous proposer une formule à la carte !

Equipe pédagogique :

La formation est encadrée par une équipe expérimentée dans le secteur de la petite enfance et dans la préparation au concours.

Karine VALERO : Coordinatrice du CAP AEPE et 9 ans d'expérience dans les prépa-concours.

Jérôme RAVOUE : Coordinateur des formations continues Assistant.e.s Maternel.le.s et 10 ans d'expérience en prépa-concours pour la présentation des oraux.

Cette équipe est complétée par d'autres formateurs : Infirmière, Elue d'une collectivité territoriale, formateur en sécurité, formateur en Hygiène des locaux.

Modalité d'accompagnement des stagiaires :

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé de son parcours de formation par un formateur référent du centre de formation du Puits de l'Aune.

Modalité d'évaluation et de certification :

Un certificat de réalisation sera remis à l'issue de la formation pour tous les participants.

Coût de la formation :

Module 1 : 450 € (Possibilité de parcours à la carte)

Module 2 : 168 €

Module 3 : 160 €

Parcours complet Module 1+ Module 2+ Module 3 = 750 €

Informations pratiques :

Lieu de formation : Le Puits de l'Aune – 17 Rue Louis Blanc - 42110 Feurs

Accessible depuis la gare SNCF et ligne TIL à moins de 10 minutes à pied.

Possibilité de restauration sur place (self payant ou coin repas).

Contact et retrait des dossiers d'inscription à partir de février 2022 :

Elodie BILLAUD - Assistante formation

Karine VALERO - Responsable de formation

Evelyne VERPY-Responsable du centre de formation

Téléphone unique : 04 77 26 11 65 ou email : formco.feurs@cneap.fr

Le Puits de l'Aune, Centre de formation est référencé sur Datadock depuis le 17 juillet 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014

